



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service eau et nature
Unité nature**

Compte-rendu / procès verbal

Affaire suivie par : Camille Meunier
tél:05 47 30 51 70
camille.meunier@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 14 décembre 2023

Objet : COMITÉ CONSULTATIF DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE nationale des marais de Bruges et des sites Natura2000 « Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre » et « Marais de Bruges »
- Séance du 19 octobre 2023

Présidence	
Monsieur Benoît Herlemont	Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer

Gestionnaire RNN	
Xavier Chevillot	SEPANSO - Directeur
Charlotte Dubreuil	SEPANSO – Conservatrice
Nadège Guillucq	SEPANSO - Comptable
Collège 1	
Luc Albert	DREAL
Benoît Herlemont	Directeur adjoint – DDTM / préfecture de la Gironde
Camille Meunier	DDTM
Michaël Chenard	DDTM
Collège 2	
Virginie Lenoir	Élue – Région Nouvelle Aquitaine
Célia Gaspérini	Région Nouvelle Aquitaine
Patrick Papadato	Vice Président - Bordeaux Métropole
Sixtine Le Bourdonnec	Bordeaux Métropole
Yves Suffran	Bordeaux Métropole – Animateur sites Natura 2000 des marais de Bruges
Fabrice Demarty	Bordeaux Métropole - Gemapi
Axel Crepey	Bordeaux Métropole – Direction de la Nature
Isabelle Maillé	Adjointe au Maire - Blanquefort

Pierre Chamouleau	Adjoint au Maire - Bruges
Dominique Pilon	Mairie de Bruges - Directrice de l'aménagement et des mobilités
Collège 3	
Christian Cessateur	Syndicat des marais de Bdx-Bruges - ASA Bordeaux-Bruges, Président
Jean-Denis Dubois	Syndicat des marais de Bdx-Bruges
Bernard Coste	FDAAPPMA
Collège 4	
Alexia Legeay	CSRPN
Stephen Leroy	CSRPN
Antony Le Fouler	CBNSA

Personne invitée : Flora Dartiailh - Conservatoire des races d'Aquitaine

Personnes excusées :

C. Astre – Ag. de l'Eau Adour-Garonne (collège 1)	I. Besson – Mairie de Bruges (collège 2)
M. BRINGTOWN, Adjoint au Maire – Bruges (collège 2)	Vincent BERTRIN - INRAE (collège 4)
E. Bouchon - Conseil départemental 33 (collège 2)	

Après un mot d'accueil de M. Chamouleau, adjoint au Maire de la ville de Bruges, qui accueille la réunion, Benoît Herlemont introduit le comité commun de la RNN de Bruges.

Cette réunion étant également le COPIL des sites Natura 2000 occupant le territoire de la RNN, B. Herlemont propose à l'élue du Conseil régional, Mme Jouve, ainsi qu'à l'élue de Bordeaux métropole, qui anime Natura 2000, M. Papadato, de prendre la parole.

Mme Jouve indique que le Conseil régional est nouvellement responsable d'une grande partie des missions relatives à Natura2000, dont le suivi des COPIL et la gestion des sites, seule l'instruction des évaluations d'incidence et les modifications de périmètre restant de la compétence des services de l'État. Le service relatif à Natura 2000 est complet depuis septembre et comporte 14 personnes, qui suivront l'ensemble des sites de la région.

M. Papadato rappelle que la métropole bordelaise comporte plus de 8200ha d'espaces protégés, notamment dans le cadre des sites Natura 2000 ou des réserves naturelles. Bordeaux Métropole est engagée depuis 2017 dans la stratégie biodiversité dont l'objectif est la restauration des espèces et des milieux.

En introduction, Xavier Chevillot remercie l'ensemble des personnes présentes, venues en nombre pour ce comité de gestion, ce qui traduit l'attachement à la réserve.

La réserve naturelle nationale des marais de Bruges fête ses 40 ans en 2023, ce qui sera célébré les 8 et 9 décembre 2023.

Le diaporama de présentation est consultable sur le site internet de la préfecture. Le présent compte rendu synthétise les présentations et les échanges qui ont eu lieu en séance, sans entrer dans le détail pour lequel il conviendra de se référer à la présentation.

I - Présentation des moments clés de l'année

Arrivée de la nouvelle conservatrice de la RNN, Charlotte Dubreuil, courant été 2023 ; ainsi que l'arrivée de la nouvelle comptable de l'association, Nadège Guillaucq.

Les travaux sur la maison de la réserve (maison du Baron) ont débuté, en attendant le personnel de la RNN est toujours hébergé à Blanquefort.

Il est indiqué que le personnel de la réserve n'est pas assermenté, et qu'il y a des difficultés à obtenir des places au sein des formations nécessaires pour l'être, en raison du grand nombre de candidatures à celles-ci

Benoît Herlemont indique pouvoir appuyer les prochaines candidatures auprès de l'OFB, qui organise ces formations.

II - Bilan de l'année 2022 et état d'avancement de l'année 2023

La conservatrice présente le bilan de l'année 2022 en parallèle des actions en cours de 2023, selon trois axes principaux Protection, Gestion conservatoire et Sensibilisation/éducation.

Le détail de la présentation est disponible sur le site de la préfecture, et jointe à ce compte rendu.

M. Dubois précise que les travaux sur l'ouvrage hydraulique d'alimentation en eau de la Réserve (répartiteur de Lille qui se déchaussait) ont été pris en charge par l'union des marais en complémentarité des travaux pris en charge par la Réserve sur les autres ouvrages et entretien des fossés 2022/2023.

III - Renouvellement de l'arrêté de régulation des sangliers

Les membres du comité approuvent la reconduction de l'arrêté de régulation des sangliers, et regrettent les dégâts occasionnés par les différentes espèces (sangliers et chevreuils) sur le territoire de la vallée maraîchère.

IV - Bilan financier :

Le bilan financier, ainsi que les perspectives, est présenté par Nadège Guillaucq (cf. éléments annexés). Les tableaux présentés et distribués en séance présentent les montants avec et sans la prise en compte du bénévolat, indispensable à l'activité de l'association.

Concernant le produit des amendes mises sur le territoire de la réserve, il est précisé qu'il va au Trésor public et non à la SEPANSO.

Pour les futurs comités, il est demandé à ce que les pourcentages figurent à côté des montants, afin de visualiser plus aisément les évolutions d'une année sur l'autre.

L'ordre du jour relatif à la réserve étant épuisé, la parole est transmise à l'animateur des sites Natura 2000, pour la tenue du COPIL.

Le président de la séance,



Benoît Herlemont

